

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 24 novembre 2015

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance du 23 novembre 2015**

**2015 DPE 78** Subvention (20 000 euros) au Partenariat Français pour l'Eau (92027) pour sa Campagne « Eau et Climat » lors de la COP 21.

**Mme Célia BLAUEL, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 3 novembre 2015, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement au Partenariat Français pour l'Eau pour sa participation à la Campagne « Eau et Climat » de la COP 21 ;

Sur le rapport présenté par Mme Célia BLAUEL au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de fonctionnement de 20 000 euros est attribuée au Partenariat Français pour l'Eau (n° SIMPA 184924, n° dossier SIMPA 2015\_07862) pour ses actions dans le cadre de la Campagne « Eau et Climat » de la COP 21.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder au versement de la subvention au Partenariat Français pour l'Eau pour 2015.

Article 3: Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'article 6743 de la section de fonctionnement du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris sur l'exercice 2015.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**